



Situation Report

Date issued: 18 octobre 2010

Author: Issaka K. Souaré*

Distribution: Générale

Contact: acpppretoria@issafrica.org

Une évaluation critique des défis de la sécurité en Afrique de l'Ouest

Introduction

L'Afrique de l'Ouest, comme toutes les autres régions du continent africain, est confrontée à une multitude de défis dans le domaine de la sécurité depuis la fin du colonialisme européen dans la région¹. Et alors que la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest célèbrent, en 2010, le cinquantenaire de leur indépendance – année que l'Union Africaine (UA) a proclamée comme « Année de la Paix » –, la plupart de ces défis subsistent encore. D'ailleurs, dans l'introduction de *Crisis of the State in West Africa*, Fawole et Ukeje affirment que l'Afrique de l'Ouest, peut-être plus que toute autre région de l'Afrique, « a acquis la réputation peu enviable de véritable théâtre de conflits violents, de l'instabilité politique et de l'implosion des États »². Adekeye Adebajo confirme cette caractérisation de la région, en la décrivant comme étant « parmi les régions les plus instables au monde »³. Les défis de la sécurité auxquels est confrontée la région vont des questions de gouvernance aux changements climatiques, en passant par la criminalité transfrontalière. Ces défis ont donné lieu à des conflits armés, aussi bien à l'intérieur des États qu'entre eux, à des situations graves d'instabilité et à des conditions de vie misérables pour les populations de la région. En effet, de l'indépendance à nos jours, il y a eu deux guerres interétatiques, cinq guerres civiles avec une dimension régionale, et 43 cas de coups d'État réussis et de changements anticonstitutionnels de gouvernement. On peut également ajouter un certain nombre de conflits séparatistes et insurrectionnels ainsi qu'un nombre incalculable de tentatives de coups d'État⁴. Pas moins de cinq coups d'État militaires et d'autres formes de changement anticonstitutionnel de gouvernement se sont produits depuis l'aube du nouveau millénaire.

L'objectif de la présente étude est de dresser la carte et d'évaluer la complexité des défis de la sécurité en Afrique de l'Ouest depuis l'indépendance, avec une emphase particulière sur la période d'après 1990. L'article vise également à apprécier les efforts déployés par les divers acteurs nationaux, régionaux, continentaux et non-Africains, et à décrire les lacunes communes à ces efforts ainsi que la manière dont ils pourraient être améliorés. Nous montrerons enfin l'évolution de certains de ces défis survenus au cours de ces années, dans le but de contribuer à une meilleure formulation des politiques de prévention et d'intervention.

L'étude est fondée sur une importante analyse documentaire de la littérature existante, à laquelle s'est ajoutée une recherche sur le terrain en juillet et août 2010, en plus de plusieurs visites précédentes que l'auteur avait menées dans le cadre d'autres recherches connexes.

* The opinions expressed in this Situation Report do not necessarily reflect those of the Institute, its Trustees, members of the Council, or donors. Institute research staff and outside contributors write and comment in their personal capacity and their views do not represent a formal position by the ISS.

Sans négliger les autres questions qui pourraient être considérées comme des menaces à la sécurité, et sans chercher à ordonner ces menaces de manière hiérarchique, l'article se focalise sur les six préoccupations suivantes : i) conflits armés, ii) coups d'État militaires et changements anticonstitutionnels de gouvernement, iii) mauvaise gestion des processus électoraux, iv) criminalité transnationale, surtout le trafic de drogue, le terrorisme et la piraterie maritime dans le Golfe de Guinée, v) pauvreté et analphabétisme et, enfin, vi) changements climatiques et dégradation de l'environnement.

Par conflit armé, on entend ici les guerres interétatiques et les guerres civiles – que l'on peut également appeler intraétatiques. Dans la présente étude, nous définissons une guerre interétatique comme un conflit armé impliquant les armées régulières d'au moins deux États souverains et internationalement reconnus, sous les ordres de leurs dirigeants politiques respectifs. Les guerres civiles, quant à elles, sont définies comme des conflits armés et organisés, se déroulant dans les confins d'un État internationalement reconnu, défiant et menaçant la souveraineté de cet État avec une ou des revendications politiques, l'État y étant une partie prenante majeure, et les insurgés ou rebelles étant entièrement ou majoritairement des citoyens de l'État concerné⁵. Ci-dessous, nous nous attardons davantage sur ces deux types de conflits armés.

Conflits interétatiques

Il est intéressant de noter qu'en dépit de sa réputation de région en proie aux conflits armés, la plupart de ceux-ci se sont produits à l'intérieur des États. En effet, de l'indépendance à nos jours, la région n'a vu que deux guerres interétatiques, lesquelles étaient d'ailleurs de courte durée, puisque ni l'une ni l'autre n'a duré plus d'une semaine. Il s'agit de la guerre de décembre 1985 entre le Mali et le Burkina Faso, et le conflit d'avril 1989 entre le Sénégal et la Mauritanie.

La guerre de cinq jours entre le Mali et le Burkina Faso s'est déroulée autour de la bande litigieuse d'Agacher, qui est située à la frontière des deux pays, et que l'on croyait riche en minéraux. Les deux pays se disputaient l'appropriation de la bande depuis 1974. Le déclenchement de la guerre vint avec l'accession au pouvoir d'un chef révolutionnaire au Burkina Faso en 1983, et la décision des nouvelles autorités de Ouagadougou de mener un recensement des populations dans certains villages de la zone disputée. Cette action fut rejetée par les autorités maliennes ; rejet qui s'explique en partie par le fait que les personnes menant le recensement étaient accompagnées par des éléments de l'armée burkinabé et du Comité de Défense de la Révolution (CDR) d'alors⁶. En ce qui concerne la guerre qui opposa le Sénégal et la Mauritanie, il convient de se rappeler que le conflit débuta comme un banal litige entre des bergers mauritaniens et des agriculteurs sénégalais. Selon plusieurs études sur ces événements, des gardes frontaliers mauritaniens auraient aidé des bergers maures (Mauritaniens arabophones de teint clair) dans leur confrontation avec des agriculteurs sénégalais à la frontière des deux pays les 19 et 20 avril, tuant deux sénégalais et prenant 13 autres en otage. Lorsque Dakar eut vent de cet événement – qui fut relayé de diverses manières – les commerçants mauritaniens vivant au Sénégal ainsi que leur ambassade à Dakar furent attaqués, et leurs propriétés détruites. Lorsque des rumeurs parvinrent à Nouakchott que des dizaines « d'Arabes » se faisaient assassiner à Dakar, des centaines de Sénégalais et de Mauritaniens noirs furent chassés ou tués, et de nombreux autres blessés, précipitant ainsi un exode massif de populations des deux rives du fleuve Sénégal. La situation aboutit à la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays, dont les forces armées se sont combattus aux postes frontaliers.⁷

Il convient de se demander quelles sont les raisons d'une telle « paix relative » entre les États ouest-africains, malgré l'existence de litiges territoriaux (présents ou passés) dans la région (par exemple entre la Côte d'Ivoire et le Ghana, entre le Bénin et le Burkina Faso, la Guinée et la Sierra Leone, le Mali et le Burkina Faso, le Bénin et le Niger, le Nigeria et le Cameroun) ainsi que des relations parfois tendues entre plusieurs pays, surtout dans les années 60 et 70. Qu'est-ce que cela signifie

pour l'avenir de la région en ce qui concerne ce défi spécifique à la sécurité ? Une gamme de facteurs pourrait fournir des pistes d'explication. Tout d'abord, le fait que les États d'Afrique de l'Ouest se soient approprié le principe d'intangibilité des frontières héritées du colonialisme, principe que l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) avait érigé en principe sacro-saint de l'unité africaine. Ainsi, malgré de nombreux litiges frontaliers entre les États africains surtout lorsque des rumeurs de ressources naturelles persistent, il y a eu très peu de guerres interétatiques en Afrique. Les faiblesses structurelles de la plupart des armées africaines pourraient représenter un autre facteur, car étant faibles, bon nombre de ces armées étaient en effet beaucoup plus préoccupées par la sécurité du régime et du président que par les querelles ou les tracées de frontière.

On pourrait également ajouter la présence, depuis l'indépendance, de divers mécanismes régionaux de sécurité collective (par exemple le *Conseil de l'entente*, l'Accord de non-agression et d'assistance en matière de la défense, la CEDEAO) qui ont été utilisés pour la résolution des litiges dans la région. Le rôle du Nigeria en sa qualité « d'hégémon régional » constitue un autre facteur de stabilisation⁸. Puisque tous ces facteurs existent encore dans la région, et que la capacité de gestion et de prévention des conflits de la CEDEAO ne fait que se renforcer davantage, on pourrait affirmer que la probabilité de futurs conflits interétatiques est très faible. De plus, l'Afrique de l'Ouest, à l'image de la plupart des régions du continent, montre une très grande coopération dans le domaine de la résolution des litiges relatifs aux frontières.

Guerres civiles et insurrections régionales et locales

Contrairement aux guerres interétatiques, l'Afrique de l'Ouest a connu un certain nombre de guerres civiles à grande échelle, et plusieurs cas d'insurrections plus ou moins limitées à des régions particulières au sein des pays concernés. On a pu enregistrer cinq guerres civiles à grande échelle ; en l'occurrence la guerre civile du Nigeria (également appelée la guerre du Biafra), de 1967 à 1970 ; les deux phases de la guerre civile libérienne, de 1989 à 1996, et de 1999 à 2003 ; la guerre civile en Sierra Leone de 1991 à 2002 ; la brève guerre civile en Guinée-Bissau, en 1998-1999 ; ainsi que celle de la Côte d'Ivoire de 2002 à 2007⁹. On peut ajouter à ces conflits les rebellions Touareg dans le nord du Mali et du Niger, de 1991 à 1995, ainsi que l'insurrection sécessionniste dans la région de Casamance, dans le sud du Sénégal, qui persiste depuis 1981. Comme on peut le voir, la quasi-totalité de ces conflits s'est produite à la fin de la Guerre froide, à l'exception notable des conflits nigérian et sénégalais. L'un des aspects essentiels de ces conflits violents est également leur caractère régional.

Diverses explications ont été avancées en vue de rendre compte de l'apparition de ces conflits armés. Puisque la plupart de ces affrontements se sont produits après la Guerre froide, d'aucuns supposent que la fin des rivalités entre les grandes puissances est un facteur explicatif de la « résurgence » des conflits dans cette période. Selon ces analystes, le désengagement idéologique des grandes puissances aurait privé bon nombre de régimes africains du soutien de ces derniers, aboutissant à des conflits, lorsque les faiblesses et les limites de ces régimes ont été exposées devant des groupes dissidents ou ayant des velléités de rébellion. Si ceci est vrai dans une certaine mesure, le fait que certains des conflits n'ont éclaté que des années après la Guerre froide – comme ceux en Côte d'Ivoire et en Guinée-Bissau – et que d'autres ont éclaté durant la Guerre froide – comme ceux du Biafra et de Casamance –, des explications supplémentaires s'avèrent nécessaires. Ces explications vont des manquements aux principes de gouvernance inclusive, la violation des droits humains (griefs), à l'appât du gain de la part des seigneurs de guerre (avidité), où les acteurs sont motivés principalement par un désir d'enrichissement personnel.

Mais ces deux éléments d'explication ne sont pas mutuellement exclusifs. Par exemple, au Liberia, le système autoritaire que les élites américano-libériennes ont établi sous la bannière du *True Whig Party* (TWP) a créé de forts sentiments de haine au sein des populations indigènes majoritaires du pays. Cependant, le

règne de Samuel Doe, qui a suivi le changement brutal du régime TWP en 1980, a continué sur la lignée d'un régime autocratique et népotiste. Ainsi, bien qu'il soit raisonnable de douter que Charles Taylor s'inquiétait de cela lorsqu'il a déclenché une guerre civile brutale en décembre 1989, ce sont la nature du régime de Doe ainsi que les frustrations profondes que ressentent certaines couches de la population qui fournissent à Taylor le prétexte de sa guerre¹⁰.

Mais aucune de ces explications n'aurait été suffisante en soi pour donner lieu à une guerre, car des conditions plus ou moins identiques existent dans d'autres pays ou régions sans pour autant y provoquer de conflit. Ici, le soutien que les seigneurs de guerre obtiennent de la part de divers acteurs externes et internes joue un rôle important, comme les soutiens libyen, burkinabé et ivoirien apportés à Charles Taylor. La faiblesse politique et militaire du régime en place est une autre variable explicative, car il pourrait être difficile de déclencher la guerre contre un régime autoritaire puissant et prêt à écraser toute rébellion.

Dans le cas de la Côte d'Ivoire, certains observateurs pointent du doigt des ingérences étrangères pour certains aspects du conflit. Sans exclure totalement cet argument, d'autres affirment que c'est plutôt les facteurs internes qu'il faut évoquer ou qui pèsent davantage dans l'explication du déclenchement de la guerre. On pense que ces facteurs internes sont les politiques discriminatoires que les gouvernements successifs ont mises en place depuis le décès du premier président du pays, Félix Houphouët-Boigny, en décembre 1993. Ces politiques, placées sous le signe du concept « d'ivoirité », visaient généralement des Ivoiriens du nord, sous prétexte qu'ils n'étaient pas Ivoiriens de souche¹¹.

En Sierra Leone, le soi-disant Front révolutionnaire uni de Sierra Leone (RUF) lança sa guerre au nom de la justice, tout en pillant à grande échelle les populations et les ressources naturelles du pays, et en commettant de graves atrocités contre les populations¹². En Guinée-Bissau, la guerre civile de 1998-1999 opposa les soldats restés fidèles au Président d'alors, João Bernardo « Nino » Vieira aux dissidents acquis à la cause de son Chef d'Etat-major renégat, le Général Ansumane Mane¹³. Si le conflit semble avoir été provoqué par le désaccord entre les deux hommes, Agbu affirme que « la guerre concernait essentiellement le désaccord sur le partage du pouvoir politique sur fond de contestation de la légitimité du règne de Nino Vieira »¹⁴. Adebajo lui emboîte le pas, en ajoutant que le régime de Vieira était caractérisé par des actes de corruption, de népotisme et de mauvaise gouvernance, facteurs ayant créé des frustrations dans le pays, surtout parmi la population Balante, ethnique majoritaire que le président aurait marginalisée¹⁵.

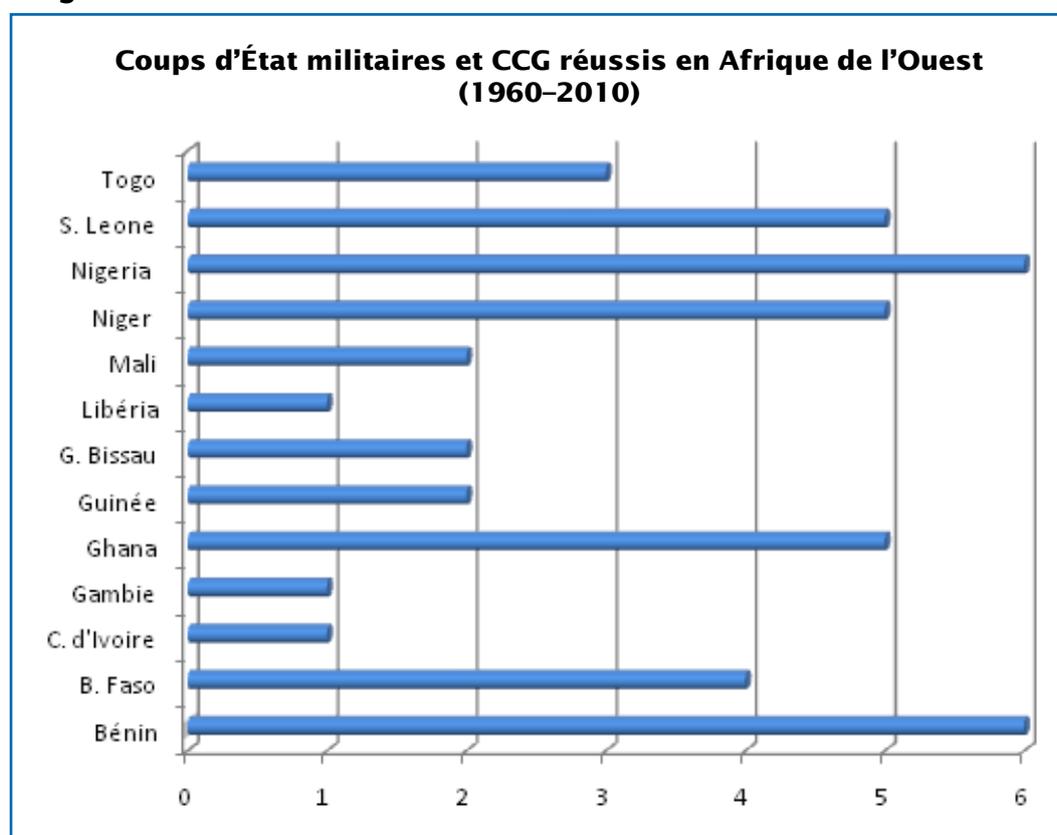
Comme on peut le constater, les guerres civiles sont en déclin dans la région. En effet, bien qu'encore fragiles, le Liberia, la Sierra Leone et la Guinée-Bissau, sont tous entrés dans une phase post-conflit après des élections multipartites dont les processus ont été généralement appréciés par la plupart des observateurs et des parties prenantes. Et la Côte d'Ivoire jouit d'une relative stabilité depuis la signature, en mars 2007, de l'Accord de Ouagadougou. D'ailleurs, au moment où nous achevons cet article, les conflits armés en Afrique de l'Ouest étaient réduits à des cas d'insurrection et de violence politique dans la région du Delta du Niger, au Nigeria, et dans certaines parties du nord du Mali et du Niger, ainsi que la situation de « ni paix, ni guerre » en Casamance.

Un premier facteur qui explique ce déclin est sans doute la combinaison des efforts régionaux et internationaux dans le domaine de prévention et de résolution de conflits ainsi que les efforts dans le domaine de rétablissement de la paix après les conflits dans la région. A titre d'exemples, on citera les interventions diplomatiques et militaires de la CEDEAO (appuyée par l'OUA/UA) et de l'ONU au Liberia, en Sierra Leone, en Guinée Bissau et en Côte d'Ivoire. Un autre facteur est l'épuisement des protagonistes « fatigue de la guerre » dans les pays tels que la Sierra Leone et le Liberia, car la constatation par les protagonistes de leurs limites rend facile le travail des médiateurs. Une raison encore plus importante est que bon nombre de pays d'Afrique de l'Ouest (comme le Cap Vert, le Bénin, le Ghana

et le Mali) adoptent de plus en plus des systèmes inclusifs de gouvernement, et respectent davantage les droits fondamentaux de leurs citoyens. En plus, les dirigeants de ces pays promeuvent le concept d'État de droit, tout en respectant les mécanismes d'alternance pacifique au pouvoir. Grâce à ce fait, et nonobstant la persistance de sérieux défis, on peut affirmer que le déclin des guerres civiles en Afrique de l'Ouest – et surtout celles à grande échelle – se poursuivra dans les années à venir.

Le premier coup d'État militaire réussi en Afrique de l'Ouest postcoloniale s'est produit le 13 janvier 1963 au Togo¹⁶. Le dernier en date s'est produit le 18 février 2010 au Niger¹⁷. Entre ces deux, on aura enregistré un total de 43 putschs et de changements anticonstitutionnels de gouvernement (CCG) dans les 15 États membres de la CEDEAO. Le Bénin et le Nigeria sont en tête du classement, avec six coups d'État réussis chacun ; ils sont suivis par le Ghana, le Niger et la Sierra Leone, qui en comptent cinq chacun, alors que le Burkina Faso quant à lui, a vécu quatre coups d'État militaires réussis (voir le diagramme 1 ci-dessous). Seuls le Sénégal et le Cap-Vert n'ont pas connu de coup d'État.

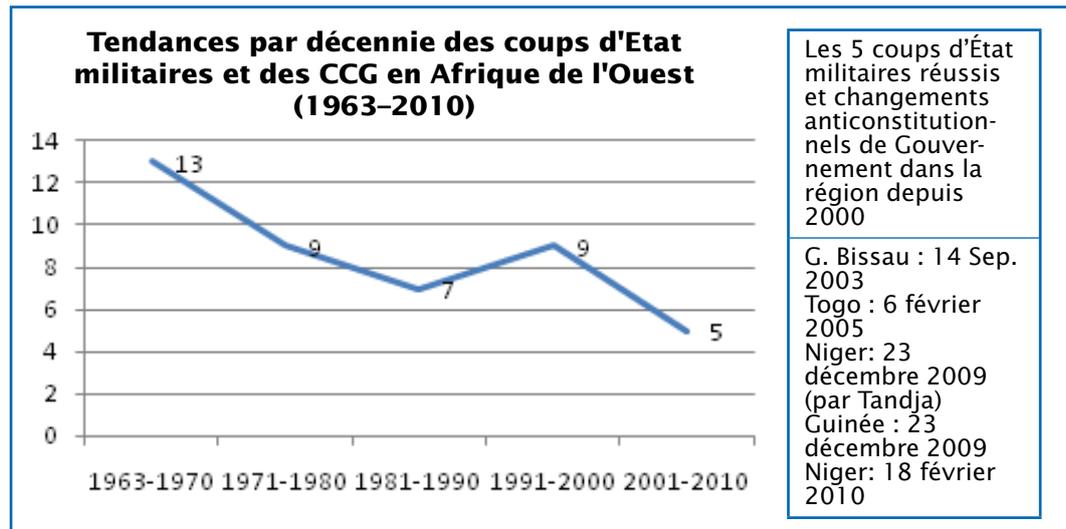
Diagramme 1



Source © : Illustration de l'auteur

Bien qu'il soit possible d'attribuer cela en partie à la taille de la région (il n'existe en effet aucune autre région géographique dans le continent qui compte 15 pays comme l'Afrique de l'Ouest), force est de reconnaître que l'Afrique de l'Ouest a connu davantage de putschs réussis que toute autre région en Afrique. Cependant, un regard sommaire sur la distribution des chiffres susmentionnés de coups d'État militaires par période suggère une tendance irrégulière, voire en déclin (voir le diagramme 2 ci-dessous). La décennie 1960-1970 a connu le plus grand nombre de coups d'État militaires dans la région (13) ; lequel nombre est tombé à neuf au cours de la décennie suivante, décroissant davantage dans la décennie 1981-1990 à sept cas seulement. Et si la première décennie de l'après-Guerre froide a enregistré une hausse assez significative du nombre de coups d'État réussis (9), le phénomène est en chute libre depuis l'aube du nouveau millénaire, car on en a enregistré depuis que cinq cas. En résumé, les données empiriques suggèrent que

Diagramme 2



Source © : Illustration de l'auteur.

les coups d'état sont en fait en déclin continu en Afrique de l'Ouest, en dépit des récents cas spectaculaires de la Guinée, de la Mauritanie et du Niger.

Un certain nombre de théories existent pour expliquer l'incidence des coups d'État militaires. Au nombre de ces théories, l'on peut mentionner celles qui mettent l'accent sur l'un ou l'autre des facteurs suivants : l'environnement « sociopolitique » dans les pays concernés¹⁸, la politisation de l'armée, les manœuvres géopolitiques, la contagion ou encore les ambitions politiques des putschistes¹⁹. Puisque le contexte est important, il semblerait qu'aucun facteur à lui seul n'est en mesure d'expliquer la fréquence des coups d'État.

Depuis le début des années 1990, cependant, il semblerait que la manière dont certains dirigeants au pouvoir manipulent les règles constitutionnelles relatives à l'alternance au pouvoir joue un rôle important dans l'incidence des coups d'État ce qui ne suggère en aucun cas une approche réductionniste. En effet, la vague de libéralisation politique qui s'est généralisée sur le continent au cours de cette période a porté au pouvoir des dirigeants autrefois dans l'opposition et ce, grâce à de nouvelles règles constitutionnelles sur fond de forts espoirs des populations rêvant d'une amélioration rapide de leurs conditions de vie. L'échec de certains de ces nouveaux dirigeants à fondamentalement redresser la situation économique et sociale les met dans une position vulnérable. Ne disposant pas de l'autorité d'anciens dirigeants civils et militaires autocratiques, la tentative, par certains d'entre eux, de tripatouiller les mêmes mécanismes qui les avaient pourtant portés au pouvoir a souvent provoqué des crises politiques que les militaires ont exploitées pour saisir ou ressaisir le pouvoir.

Par exemple, le coup de force de février 2010 au Niger est directement lié à la détermination de l'ancien Président Tandja de manipuler les dispositions constitutionnelles du pays afin de s'accrocher au pouvoir. Devant l'opposition populaire à ce dessein, Tandja fit dissoudre le Parlement, la Cour constitutionnelle et la Commission électorale. Il promulgua une nouvelle constitution par l'intermédiaire d'un référendum très controversé, qui fut boycotté par l'opposition et une majorité de Nigériens²⁰.

Ceci est l'une des raisons pour lesquelles la Déclaration de Lomé et la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance – qui sont les deux principaux instruments guidant les actions de l'UA sur les coups d'État militaires - reconnaissent qu'un strict respect « des principes de bonne gouvernance, de transparence et des droits de l'homme » ainsi que le « renforcement des institutions démocratiques » peuvent considérablement réduire le risque de changement anticonstitutionnel de gouvernement sur le continent.

La mauvaise gestion des processus électoraux est devenue une menace pour la sécurité, car elle mène souvent à de violentes contestations et/ou répressions au cours desquelles des centaines d'individus perdent leur vie ou sont blessés. C'est aujourd'hui l'un des facteurs contribuant à la violence électorale, que l'on a pu observer, au cours des dernières années, dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest. Fisher définit la violence électorale comme « tout acte ou menace non prémédité ou organisé visant à intimider, à blesser physiquement, à faire chanter ou abuser une partie du processus électoral afin de déterminer, de retarder ou d'influencer le résultat de ce processus ». Cependant, Sisk considère que la violence électorale consiste en des « actions ou menaces de coercition, d'intimidation ou de violence physique perpétrées dans le but d'affecter un processus électoral ou se produisant dans le contexte d'une compétition électorale »²¹.

Des cas de violence électorale se sont produits au cours de diverses élections (présidentielles, législatives et municipales) en Afrique de l'Ouest au cours des dernières années. Certains pays de la région ont connu une violence généralisée au cours d'élections présidentielles, principalement en raison des enjeux de ces dernières. Ces enjeux sont très importants car ces scrutins sont liés au contrôle de l'État, ce qui signifie, dans la plupart des pays d'Afrique, le contrôle de l'économie, voire l'accaparement de privilèges non seulement pour le candidat élu mais également pour sa communauté (ethnique ou régionale) entière et son réseau d'affiliés. De plus, la victoire électorale signifie le plus souvent l'exclusion des opposants. La violence qui en résulte émane généralement de la tentative, par l'une des parties – souvent le régime sortant, mais pas toujours exclusivement – de truquer les élections et la résistance des autres parties contre cette pratique, qu'elle soit réelle ou supposée.²² Les soupçons concernant de telles pratiques, surtout de la part du régime sortant, sont souvent alimentés par un manque volontaire ou non de transparence dans les processus électoraux.

En plus du bas niveau de transparence dans le processus électoral, le type d'élections et les enjeux qu'elles représentent pour les acteurs politiques, ainsi que les attentes qui y sont associées, constituent des facteurs qui contribuent à la contestation des résultats et par conséquent à la violence électorale.²³ Le risque de violences électorales au cours d'une élection présidentielle peut donc être anticipé à l'aide des indices suivants : (i) s'il y a un président sortant ou non, et s'il se représente pour une réélection ou non, (ii) s'il y a beaucoup d'enjeux pour le dirigeant sortant par rapport à sa succession et (iii) dans quelle mesure les règles du processus électoral ont été consensuelles parmi les acteurs politiques.

En ce qui concerne le premier facteur, de récents cas en Afrique de l'Ouest ont montré une faible probabilité de violence dans les situations où il n'y a pas de président sortant – une situation qui survient lorsque les élections ont lieu après une période de transition au cours de laquelle les dirigeants du gouvernement provisoire n'ont pas eu l'autorisation de se présenter ou de contrôler le processus électoral, ou que ce dernier a été placé sous la tutelle d'une commission électorale véritablement indépendante. Les exemples les plus récents de ce type de situation sont peut-être les élections présidentielles au Niger (1999), en Guinée-Bissau et au Liberia (2005) et celles anticipées (à cause de l'assassinat du Président Vieira) en Guinée-Bissau en juillet 2009.

Ce scénario peut se présenter également lorsque le président en exercice a épuisé ses mandats constitutionnels et n'a pas modifié la disposition limitative des mandats pour s'accrocher à son poste. Dans de tels cas, comme au Mali en 2002 (pour Alpha Oumar Konaré), au Bénin en 2006 (pour Matthieu Kérékou), en Sierra Leone en 2007 (pour Ahmed Tejan Kabbah) et au Ghana en 2000 et en 2008 (pour, respectivement, J. J. Rawlings et John Kufuor), le dirigeant en exercice est « généralement neutre » dans le processus, et s'inquiète davantage de son bilan après le pouvoir. Dans ce type de cas, les services de sécurité de l'État et l'administration publique ont tendance à respecter les règles, ce qui minimise le risque de violence électorale. Mais si le dirigeant sortant est candidat à sa propre succession ou, comme dans le deuxième scénario, attache une grande importance

en Afrique de l'Ouest attire de plus en plus l'attention. Les sonnettes d'alarme ont été tirées en ce qui concerne le volume de cocaïne transitant par la région (environ 50 tonnes par an). L'Afrique de l'Ouest (...) est devenue une plaque tournante du trafic de cocaïne (...) [qui] atteint une valeur de presque 2 milliards de dollars par an. (...) Il ne s'agit pas uniquement d'un problème de drogue. C'est une menace grave pour la sécurité »²⁷.

Le choix de l'Afrique de l'Ouest comme lieu de passage peut s'expliquer par quatre facteurs principaux connexes. Le premier facteur est l'apparent renversement de tendance dans la consommation de la cocaïne entre l'Europe et l'Amérique du Nord, dans la mesure où le premier consommerait désormais davantage de cocaïne que le dernier. En effet, dans les pays tels que l'Espagne, l'Italie, le Royaume-Uni, le Portugal et la France, la consommation de la cocaïne aurait doublé ou même triplé au cours des dernières années. Elle aurait pourtant diminué aux États-Unis dans la même période, où le taux de consommation aurait baissé de presque 50% par rapport à la situation des années 1980 et du début des années 1990. La solidité relative de l'Euro par rapport au dollar depuis 2003 peut avoir contribué à l'attrait du marché européen²⁸. Deuxièmement, les mesures rigoureuses de contrôle des cargaisons suspectes mises en place par les pays européens ces dernières années auraient rendu difficile le choix des vols directs pour acheminer la drogue de l'Amérique du Sud, même si une infime quantité de drogues continue d'être acheminée ainsi. Par conséquent, les cartels de la drogue sud-américains favorisent l'utilisation de l'Afrique de l'Ouest comme point de transit, leur permettant de fragmenter les colis de drogue et de les emballer en petits lots qui sont par la suite envoyés en Europe par différents moyens, y compris par des vols commerciaux, dissimulés dans des bagages ou des vêtements de quelques trafiquants-voyageurs.²⁹

Le troisième facteur de ce choix se trouve dans la situation géographique des États du littoral de l'Afrique de l'Ouest et leur proximité par rapport à l'Amérique du Sud. La présence de nombreuses îles inhabitées dans l'Archipel des Bijagos, au large de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert, rend l'attrait géographique d'autant plus fort. Enfin, la raison peut-être la plus importante est la faiblesse des États de la région, illustrée par une corruption généralisée, et une faiblesse en termes de capacités de surveillance et de réaction aux crimes. Ajoutés à l'instabilité politique qui prévaut dans la plupart des pays susmentionnés, ces éléments contribuent au transit quasi-libre des drogues dans la région³⁰.

Le trafic de drogue représente une sérieuse menace pour la sécurité dans la région, étant donnée la vaste gamme de ses conséquences sur la gouvernance et la sécurité humaine³¹. Par rapport au système politique des pays concernés, il importe de noter que les barons de la drogue ont besoin d'obtenir un passage sûr, ce qui les pousse à soudoyer des hauts fonctionnaires de l'État et les agents de sécurité et de la justice, provoquant ainsi une plus forte incidence de corruption au sein des services de maintien de l'ordre avec des conséquences néfastes sur l'État de droit³². Alors que leur influence grandit au niveau des responsables politiques, l'État devient l'otage des réseaux criminels. En effet, des agents de sécurité corrompus ont été arrêtés au cours des dernières années dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest pour avoir collaboré avec des barons de la drogue ou pour avoir participé à un trafic de drogue et au blanchiment d'argent³³. Le renvoi du ministre sierra-léonais du transport et de l'aviation en 2008, après la saisie des « avions de cocaïne » à l'aéroport principal du pays, ainsi que les arrestations spectaculaires, par la junte militaire en Guinée, de hauts fonctionnaires de l'État (dont le fils de l'ancien président Lansana Conté) pour leur implication présumée dans le trafic de drogue témoignent d'une situation inquiétante³⁴.

Un autre effet politique négatif du trafic de drogue s'observe lorsque les barons de la drogue soutiennent des partis politiques rivaux ou des personnalités au cours d'élections nationales, dans le but d'influencer le résultat de l'élection et/ou de contrôler des institutions publiques « élues ». Certains développements politiques en Guinée-Bissau au cours des dernières années illustrent assez bien ce constat.³⁵

En plus de ces effets, le trafic de drogue pourrait représenter aussi une sérieuse menace à l'équilibre social de la région étant donné que la drogue a commencé à être consommée localement (comme on a pu le voir dans certains cas). Le Cap-Vert, en dépit de sa réputation de modèle de stabilité politique et de démocratie dans la région, offre un cas tragique qui illustre cette menace, comme l'indique un récent rapport du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA): « la montée du trafic de drogue a été accompagnée par un pic relatif de violence entre bandes criminelles rivales ainsi que du taux de criminalité en général. A Praia [la capitale], la situation s'est avérée particulièrement sérieuse. L'augmentation du niveau de crimes violents a même amené certaines bandes à la confrontation directe avec les autorités »³⁶.

Trafic et prolifération des armes

Le trafic d'armes et la prolifération des armes légères et de petit calibre qui en découle représentent une autre menace au niveau de la sécurité dans la région. Dans les situations de conflit armé et d'insécurité grandissante, les États et les acteurs non-étatiques se procurent de grandes quantités d'armes afin d'assurer leur propre sécurité ou de mener des combats. Mais la présence de ces armes hypothèquent souvent les efforts de démobilisation, d'intégration et de stabilisation dans les pays qui sortent d'un conflit armé. Leur présence aux mains de groupes irréguliers, dont des criminels, contribue souvent à l'augmentation et à la gravité des activités criminelles en temps de paix, y compris les vols à main armée et les meurtres.³⁷

Pour certains, bien que les armes légères représentent un important facteur dans les situations de conflit armé, aucune recherche ou enquête scientifique n'a pu prouver leur impact sur le déclenchement, la continuation ou l'intensification des conflits armés. Pourtant, l'ONU s'avoue « inquiète des effets déstabilisateurs et destructeurs du commerce illicite des armes, en particulier lorsqu'il s'agit de la situation intérieure des États concernés et de la violation des droits de l'homme »³⁸. En effet, on sait que les groupes dissidents jaugent bien leurs chances de réussite avant d'agir. L'un des facteurs qui semble influencer, en fin de compte, leur décision est la possibilité pour eux d'acquérir les armes nécessaires pour les actions prévues. Ainsi, si ces groupes étaient dans l'incapacité d'avoir accès à des armements, leur capacité à s'engager dans de violentes actions serait très limitée³⁹.

Pourtant, la région de l'Afrique de l'Ouest semble inondée par une grande quantité d'armes légères – conséquence de plusieurs années d'instabilité dans la région. La situation est telle qu'un trafic en provenance de l'extérieur n'est pas nécessaire au maintien de leur disponibilité, puisque les armes à feu sont des objets durables⁴⁰. Selon un rapport de l'ONUDC datant de 2009 :

Entre 1998 et 2004, plus de 200 000 armes légères ont été saisies ou collectées [en Afrique de l'Ouest]. Au moins 70 000 d'entre elles ont été détruites par la suite. Bien qu'impressionnants, ces chiffres sont faibles par rapport au nombre estimé d'armes légères présentes en Afrique de l'Ouest (entre 7 et 10 millions) et seulement une fraction d'entre elles a besoin de tomber entre de mauvaises mains pour poser une menace à la sécurité. En Côte d'Ivoire, il est estimé qu'il existerait au moins « des dizaines de milliers » d'armes en circulation alors que l'accord de paix est dans l'impasse, exacerbant ainsi la criminalité et menaçant les futures élections⁴¹.

Le même type d'impact est évident sur le rythme des violentes attaques dans la région du Delta du Niger, dans le sud du Nigeria. Comme le note à point nommé le Réseau d'action sur les armes légères en Afrique de l'Ouest (RASALAO) : « La prolifération et l'utilisation inappropriée des armes légères continue de menacer la sécurité des peuples et des États en Afrique de l'Ouest. Les armes légères sont les armes de préférence utilisées dans les vols à main armée, le trafic de drogue, les guerres locales, le terrorisme, les violations des droits humains, etc. »⁴². L'un des autres aspects de la menace sécuritaire posée par les armes légères est la

corruption de nombreux agents de sécurité (des secteurs public ou privé) dans la région ; certains sont en effet directement ou indirectement impliqués dans des crimes et vols violents.

De ce qui précède, on peut conclure que les armes légères et de petits calibres constituent, notamment dans des zones en conflits, l'une des plus importantes menaces à la stabilité de l'Afrique de l'Ouest – à commencer par la poursuite et l'intensification des conflits armés et des activités criminelles.

Crime transnational et terrorisme

L'un des aspects les plus inquiétants des crimes transnationaux est le cas où les trafiquants s'allient avec les mouvements rebelles et d'autres bandes criminelles pour obtenir des avantages mutuellement bénéfiques. Deux cas peuvent illustrer cette situation ; l'un des deux est considéré comme « réel », et l'autre comme « hypothétique », mais les deux constituent de sérieuses menaces sécuritaires dans la région. Le cas jugé réel est composé des activités terroristes du groupe dénommé Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) dans la bande sahélo-saharienne. L'AQMI est une bande de criminels violents qui se spécialisent dans la prise d'otages, notamment les touristes et les voyageurs occidentaux au Sahel, tout en s'appropriant de manière erronée le nom de l'Islam. Résultat de la guerre civile algérienne (1992-98), l'AQMI est une métamorphose du soi-disant Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC), groupe accusé de plusieurs actes terroristes durant ces « années de braise » en Algérie.⁴³

Cette même région sahélo-sahélienne est le théâtre d'activités des « rebelles touaregs » dans le nord du Mali et du Niger. Les attaques lancées par Ibrahim Ag Bahanga à partir de la mi-2006 contre les troupes maliennes dans la région nord de Kidal sont désavouées par de nombreux Touaregs, qui le considèrent, lui et son groupe, comme des éléments marginaux qui ne représentent ni la communauté touarègue ni ses intérêts. Dans des entretiens menés avec divers citoyens, journalistes et fonctionnaires maliens ainsi qu'avec des membres de la communauté touarègue (dont des anciens éléments rebelles du début des années 1990), il est apparu que la majorité des personnes interrogées soupçonnaient Ag Bahanga et ses hommes d'être impliqués dans des activités criminelles, en particulier dans le trafic de drogue. Le fait que Bahanga ait exigé, durant les pourparlers de paix, en Algérie à la fin 2006, que les troupes maliennes évacuent la région de Kidal, a renforcé ces soupçons⁴⁴.

Etant donnée la convergence entre certaines de leurs activités, à commencer par la prise d'otages, le trafic de drogue et de cigarettes et la difficulté pour les pays de la région à assurer l'ordre de manière efficace dans la bande du Sahel, d'aucuns pensent que l'AQMI, les bandes de Bahanga et les éléments liés aux rebelles dans le nord du Niger se sont engagés dans un mariage de convenance, qui garantit à chacun un « droit de passage » et une aide mutuelle en cas de nécessité d'évasion⁴⁵.

Mais la plupart de ces activités criminelles ne sont pas nouvelles dans la région. Pendant longtemps, les voyageurs et émigrants ont été la proie de voleurs armés dans la bande du Sahel, qui s'étend du nord du Mali jusqu'au Darfour au Soudan, en passant par le Tchad⁴⁶. La région est extrêmement difficile à contrôler en raison d'au moins trois facteurs liés entre eux : (i) la nature désertique de la zone, (ii) le fait que de nombreuses zones du Sahel, surtout dans les régions de Tombouctou et de Kidal, au Mali, ainsi que dans les régions sud de l'Algérie, ne soient pratiquement pas habitées et (iii) le manque de ressources logistiques et financières appropriées pour les gouvernements de la région. Certains observateurs ont affirmé l'existence de la complicité manifeste de certaines communautés locales ou même de certains agents de l'État avec les rebelles et les trafiquants, possibilité qu'on ne peut exclure, même en l'absence de preuves concrètes. Une telle complicité pourrait être justifiée par la nature lucrative de la plupart des activités en question, alors que les relations familiales avec certains membres des groupuscules criminels pourraient expliquer la complicité

(que l'on comprendra ici par manque de coopération avec les fonctionnaires de l'administration publique en ce qui concerne l'identification et la dénonciation des criminels) d'autres individus.

A l'évidence, décrire des groupes criminels ou violents comme des terroristes est souvent une question de jugement subjectif, qui change dans le temps. Comme le rapport du GIABA le dit de manière éloquent, « le banditisme et la prise d'otage à des fins personnelles peuvent aisément être confondus avec les actions effectuées dans un but terroriste et les assassinats de type politique »⁴⁷. Cela ne rend bien évidemment pas les actions effectuées par de tels groupes ou individus moins criminels ou menaçants, bien qu'une classification erronée pourrait présenter un danger en ce qui concerne la fiabilité des mesures prises en vue de combattre les différents types de criminalité.

Dans tous les cas, que l'AQMI soit décrit comme un groupe criminel ou terroriste, leurs activités et celles des hommes d'Ag Bahanga soulignent la menace que représente la criminalité transnationale en soi et par sa contribution à l'aggravation d'autres menaces sécuritaires dans la région.

Le cas hypothétique qui ne s'est pas encore manifesté est la crainte que les trafiquants de drogue opérant en Guinée-Bissau pourraient s'infiltrer dans la région de Casamance, dans le sud du Sénégal, ou que certains éléments du Mouvement [séparatiste] des forces démocratiques de Casamance (MFDC) pourraient s'impliquer dans ce type d'activité, au moins dans un but de survie⁴⁸. Depuis le 29 novembre 2004, où un « accord de paix » a été signé entre le gouvernement sénégalais et le MFDC, la région a joui d'une longue et relative stabilité. Quelques escarmouches ont cependant été observées au cours des derniers mois entre les deux parties, ce qui a motivé certains observateurs à décrire une situation de « ni paix ni guerre »⁴⁹.

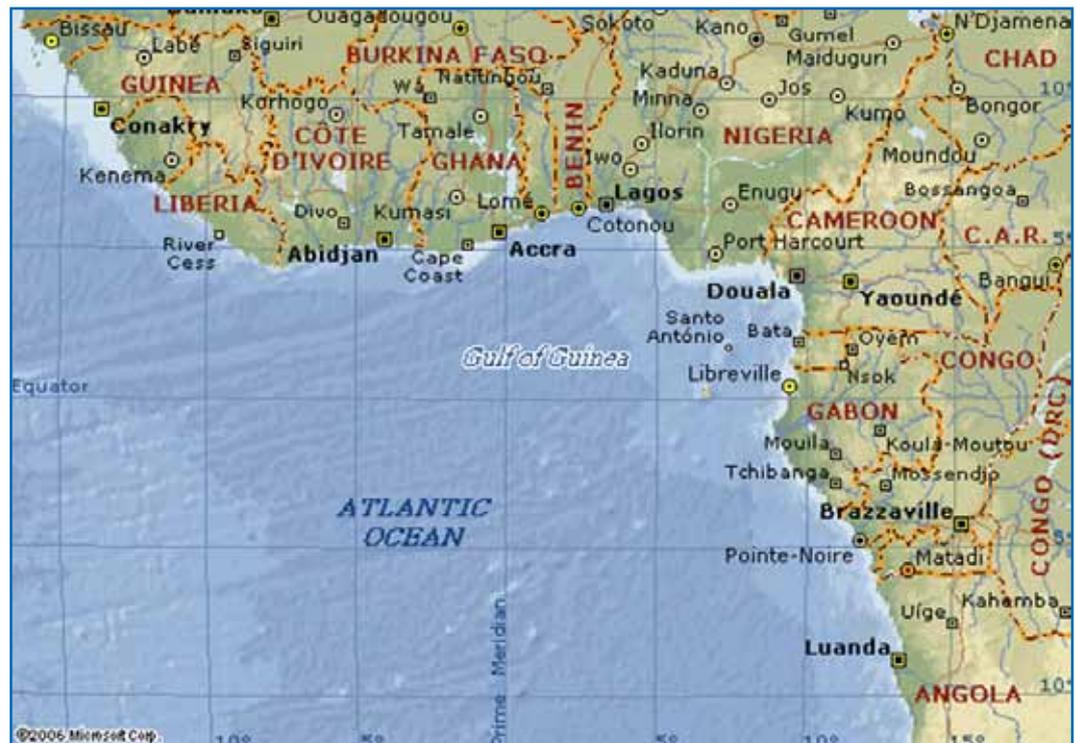
Il n'existe aucune preuve, jusqu'à présent, des activités des barons de la drogue en Casamance et l'on pense même que le mouvement séparatiste y serait opposé⁵⁰. Cependant, compte tenu de la sophistication des cartels de la drogue et des immenses bénéfices financiers de ces activités, associés aux besoins des séparatistes de survivre et de maintenir leur action, la proximité entre Bissau et Casamance fait de l'éventualité d'un mariage entre les deux une inquiétante possibilité. Or, une telle association poserait une sérieuse menace sécuritaire pas seulement pour le Sénégal mais également pour les autres pays de la région.

Pétrole, milices et insécurité dans le Golfe de Guinée

Le Golfe de Guinée est une région géostratégique composée de plusieurs pays du littoral atlantique de l'Afrique occidentale, centrale et australe. Puisqu'il s'agit d'une région géostratégique, le nombre de pays censés y appartenir varie selon les études. En termes généraux, cependant, les sept pays suivants sont inclus dans la plupart des études : Angola, Cameroun, Congo (Brazzaville), Guinée Equatoriale, Gabon, Nigeria, et Sao Tome e Principe (voir la Figure 2 ci-dessous). Certaines analyses considèrent que la République Démocratique du Congo ainsi que d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, remontant jusqu'au Ghana, font partie de cette région⁵¹. La région est récemment devenue non seulement une importante région stratégique pour les acteurs africains et non-africains, mais est également désormais confrontée, peut-être par voie de conséquence, à de sérieuses menaces réelles ou potentielles quant à sa sécurité.

On notera tout d'abord qu'à part le Tchad et le Soudan, presque tous les pays producteurs de pétrole en Afrique subsaharienne sont situés dans le Golfe de Guinée⁵². Ces pays dépendent lourdement du pétrole pour leurs revenus nationaux, et la plupart des installations pétrolières sont situées au large des côtes, « off-shore ». Ainsi, toute menace à la production pétrolière dans les eaux territoriales de ces pays ne représente pas seulement une menace pour les États en question, mais également pour leur développement socio-économique et la sécurité humaine d'au moins une partie de leur population. Comme Vreÿ l'a noté,

Figure 2 Carte du Golfe de Guinée



Source : Delano (2009, p. 30)

en comparaison avec la région de la Corne de l'Afrique, où la menace touche surtout des entités étrangères, « les menaces maritimes dans le Golfe de Guinée présentent de réels dangers pour les pays [de la région] et pour leur dépendance par rapport aux ressources et au commerce générés dans la zone »⁵³.

En plus de ces éléments, un certain nombre de puissances étrangères telles que les États-Unis et la Chine (mais également l'Inde, le Brésil et de nombreux pays d'Europe) dépendent de plus en plus du pétrole et d'autres ressources naturelles produites par les pays de la région⁵⁴. En effet, les États-Unis importeraient actuellement environ 15% de leur pétrole de la région, une quantité qui pourrait augmenter pour atteindre environ 25% d'ici 2015⁵⁵. Présents dans la région depuis des décennies, des pays comme la France ont acquis d'importantes parts de marché dans la production de pétrole du Gabon, du Congo, du Cameroun et du Nigeria. Il y a au moins trois facteurs qui expliquent l'importance stratégique que la zone représente désormais pour les États-Unis et la Chine. Le premier est le volume grandissant et les découvertes de nouvelles nappes de pétrole dans la région. Or, ce développement coïncide avec le deuxième facteur, qui est le besoin toujours en hausse de ces puissances étrangères en sources énergiques supplémentaires pour satisfaire leurs besoins industriels – en particulier dans le cas de la Chine. Le troisième facteur, qui est d'une importance particulière pour les États-Unis, est le besoin de diversifier les sources d'énergie et de réduire leur dépendance par rapport à un Moyen-Orient jugé instable, surtout depuis le 11 septembre 2001. La proximité géographique relative des pays du Golfe de Guinée avec les États-Unis (tous ces pays étant situés sur la côte atlantique) et donc les coûts réduits des frais de l'importation du pétrole brut de la région s'ajoutent à l'attrait et à l'importance stratégique de la région pour Washington.

Pour ce qui est des défis de la sécurité dans la région, il convient de souligner que la principale source de menace réelle à la sécurité émane de l'insécurité qui règne dans la région pétrolifère du Delta du Niger. Pour expliquer cette insécurité, Ukeje met en avant le sentiment de mécontentement des habitants du Delta du Niger contre l'État nigérian. Il affirme que les habitants n'ont cessé d'exprimer leur mécontentement, notamment depuis les années 1980, période dans laquelle l'articulation de ces plaintes se faisait de manière pacifique, demandant une plus

grande autonomie politique et administrative afin qu'ils jouissent pleinement des recettes des exploitations pétrolières dans leur région. Ukeje note cependant que depuis quelques temps, ces demandes ont pris la forme d'actes violents, tout en exigeant « de plus grandes allocations fiscales sur la base d'une formule d'allocation des revenus retravaillée, qui octroierait aux communautés locales de plus grandes parts des revenus du pétrole et de contrôle des ressources ». ⁵⁶ En effet, la région est la source de la majeure partie de la richesse pétrolière de la fédération, et en reconnaissant les conditions de vie misérables de la majorité des communautés locales – pauvreté qu'il attribue à la corruption des agents de l'État locaux et fédéraux - l'auteur conclut que « ces demandes de plus en plus fermes sont justifiées » ⁵⁷.

Effectivement, la plupart des observateurs et des analystes attribuent la violence à répétitions dans cette région riche en pétrole aux questions d'injustice, de négligence de la région de la part des autorités étatiques, de marginalisation et d'exclusion des habitants de la région malgré le fait que la région contribue immensément à la richesse de l'État nigérian. En conséquence, le nombre de milices a beaucoup augmenté dans la région. Les plus importants sont le Mouvement pour l'émancipation du Delta du Niger (MEND), le Front de libération du Delta du Niger (NDLF) et le Front des volontaires du Delta du Niger (NDVF). Ces groupes et d'autres encore lancent souvent des attaques sur des intérêts publics et les installations pétrolières, et prennent régulièrement en otage des employés expatriés. Il semblerait que certains éléments criminels ont soit infiltré ces groupes politiquement motivés et/ou ont mis en place leurs propres mouvements pour provoquer davantage de violence dans la région. Selon Okanta, « il existe une distinction entre [le MEND] et la multitude de bandes de jeunes émules qui sont apparus à la mi-2006 pour exploiter la nouvelle situation dans la région à des fins personnelles ». Pour cet auteur, le MEND « est un mouvement armé discipliné dont les objectifs politiques sont clairement définis, même s'il utilise des méthodes peu orthodoxes pour collecter des fonds afin de financer son projet ». ⁵⁸

Ce sont ces « méthodes peu orthodoxes » utilisées par le MEND et d'autres groupes qui constituent un défi à la sécurité dans le Golfe de Guinée. En effet, des militants associés au MEND et à d'autres groupes dans le Delta du Niger lancent souvent des attaques sur les installations pétrolières offshore et extorquent de grosses sommes d'argent des compagnies pétrolières avant de libérer leurs employés pris en otage. L'une des attaques les plus audacieuses est peut-être celle de juin 2008, qui a ciblé les installations pétrolières offshore de Bonga, situées loin au large de l'Atlantique et appartenant à la compagnie Shell, ⁵⁹ En conséquence, la production pétrolière nigériane a chuté de manière importante depuis 2006. Par exemple, la Banque Centrale du pays, la CBN, a annoncé une chute de 4,9% dans la production de pétrole brut dans la première moitié de 2007, une chute imputée aux « activités des jeunes dissidents dans la région du Delta du Niger ». A partir de 2008, avec la fermeture de nombreuses installations pétrolières par les compagnies touchées, l'Angola a dépassé le Nigeria en tant que premier pays producteur de pétrole en Afrique, puisque le Nigeria a perdu environ un tiers de sa production totale. La capacité de production du Nigeria a chuté de nouveau de moitié à la mi-2009 ⁶⁰.

Tel qu'il est souligné ci-dessus, la majorité des attaques maritimes dans la région provient du Nigeria. Mais le danger subsiste que des groupes dissidents dans d'autres pays décident d'imiter, à l'avenir, l'exemple nigérian. Ce danger est d'autant plus sérieux qu'un certain nombre de pays hébergent des groupes mécontents (comme les groupes dissidents dans l'enclave du Cabinda, en Angola) ou des populations locales mécontentes qui pourraient exprimer leur colère au sein d'une organisation de type milice.

La combinaison de la pauvreté « relative » et de l'analphabétisme est un facteur qui pourrait être exploitée par des entrepreneurs politiques pour déclencher des conflits violents. L'argument est qu'un taux élevé de pauvreté et d'analphabétisme dans une société, surtout parmi les jeunes, constitue un outil de recrutement essentiel pour les entrepreneurs politiques, dont les seigneurs de guerre. Ceci est d'autant plus évident que la jeunesse non éduquée, qui se trouve dans des

circonstances d'extrême pauvreté et sans perspective socioéconomique, est susceptible d'agir sans s'inquiéter des conséquences de leurs actions. Avec la perspective de pillage et d'actions similaires, ces jeunes désœuvrés pensent bénéficier de la violence (par exemple grâce au pillage et à l'expropriation forcée des biens de leurs cibles) plutôt que d'en souffrir⁶¹. Cela fait de la pauvreté l'un des principaux facteurs de violence politique dans la région, même si elle en est également l'une des conséquences⁶². L'argument n'est pas que ces facteurs mènent « inévitablement » à de violents conflits ; il signifie simplement qu'ils accentuent le risque surtout lorsqu'ils sont associés à d'autres facteurs.

De la même manière, des niveaux élevés d'analphabétisme sont un autre important facteur qui fournit un terrain fertile pour les seigneurs de guerre avides et les entrepreneurs politiques ambitieux. Encore une fois, il s'agit-là d'une description relative, qui ne signifie pas que des individus éduqués ne sont pas impliqués dans l'organisation ou la mise en œuvre de la violence. De fait, l'organisation et la mobilisation pour la violence sont généralement l'œuvre des leaders d'opinion, lesquels sont généralement éduqués.

Par exemple, l'intolérance religieuse dont on dit qu'elle est la cause de beaucoup de violence de nos jours, surtout au Nigeria, dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest, peut en très grande partie s'expliquer par ces deux facteurs. L'intolérance religieuse devient une source de conflit violent lorsque des individus ayant adopté une interprétation particulière de leur religion - interprétation souvent influencée négativement par une autorité religieuse réelle ou perçue - tentent à imposer cette interprétation aux autres ou même à s'engager dans un prosélytisme agressif à l'égard de coreligionnaires, voire des adhérents à d'autres religions ou croyances.

On pourrait argumenter que ceci explique, dans une grande mesure, la violence itérative dans les régions nord et centre (Middle Best) du Nigeria, car cette caractéristique de l'intolérance religieuse semble être prévalente parmi *certain*s Musulmans (surtout ceux qui adoptent une approche puritaine et ceux qui font une lecture littérale du Coran) et des Chrétiens (en particulier *certain*s adeptes de *quelques* églises évangéliques et pentecôtistes). Bien sûr, la manipulation politique et les difficultés économiques, parfois associées à la criminalité, servent à alimenter les flammes de l'intolérance religieuse pour donner lieu à une violence à grande échelle⁶³.

L'une des questions que nous avons posée à bon nombre de personnes interviewées au Nigeria en juillet/août 2010 après avoir parlé des crises dans les régions nord et centre du pays, concernait l'identification d'autres parties du pays où existe une relative harmonie nonobstant le métissage religieux ou ethnique des populations⁶⁴. La réponse était presque toujours le sud-ouest, les personnes interrogées indiquant qu'il y existe un haut niveau général d'éducation et que, par conséquent, la population y est « éclairée ». Effectivement, il s'agit là de la région du Nigeria où les Musulmans et les Chrétiens sont en nombre quasi égal.

La dégradation de l'environnement provoquée par les changements climatiques et d'autres catastrophes naturelles telles que les sécheresses et les inondations importantes a souvent eu un important impact sur la sécurité humaine en Afrique de l'Ouest, surtout dans la région du Sahel. Facteur de pauvreté et des déplacements massifs de populations, lorsqu'elle est associée à d'autres facteurs et en l'absence de mesures adéquate de la part du gouvernement, la dégradation environnementale peut facilement déclencher ou alimenter de violents conflits, surtout entre les nomades et les fermiers, mais également au sein des mêmes communautés.

De fait, les rébellions touarègues au Mali et au Niger au début des années 1990 prennent leur racine, au moins en partie, dans les graves sécheresses qui touchèrent les deux pays dans les années 1970. Ces sécheresses avaient provoqué des déplacements massifs des populations touarègues à la fois dans leurs propres pays ainsi que dans les pays limitrophes, surtout au Burkina Faso, en Algérie et en Libye, qui comprennent également des communautés touarègues autochtones. Sur fond de rancunes historiques (liées aux sentiments de marginalisation réelle

ou perçue et à l'oppression violente de tentatives de rebellions au cours des premières années après l'indépendance), surtout au Mali, beaucoup de ceux qui se sont retrouvés en Libye furent enrôlés dans les guerres révolutionnaires d'alors de Kadhafi au Tchad, au Liban et en Palestine⁶⁵. Bien qu'on ne sache pas s'ils reçurent un soutien « matériel direct » de Kadhafi afin de mener une guerre contre leurs propres pays, les rébellions furent lancées et dirigées principalement par certains de ceux qui avaient été démobilisés de ces guerres libyennes après avoir acquis des compétences et un soutien militaires en Libye et dans d'autres pays, apparemment auprès d'individus particuliers⁶⁶.

Ainsi, certains auteurs et observateurs ont cherché à expliquer la plupart des conflits « intercommunautaires » à répétition au Nigeria à l'aide de ce facteur. Par exemple, Fasona et Omojola affirment que « de nombreux conflits intercommunautaires (souvent mal-interprétés comme des conflits religieux ou ethniques) concernent en réalité des disputes pour le contrôle des terres ou des ressources minérales (ou les deux) »⁶⁷. En parlant de certains cas récents dans la région, Musah souligne les effets dévastateurs de certaines catastrophes naturelles depuis 2003, dont une prolifération accrue des criquets pèlerins, qui a provoqué la destruction de milliers d'hectares de cultures au Sénégal, au Mali et au Niger en 2004⁶⁸.

Si la plupart de ces cas sont provoqués par des facteurs naturels, certains sont causés ou induits par l'homme, surtout dans la région du Delta du Niger. Dans cette région, en effet, la production et l'exploration pétrolières ont abouti à une importante dégradation de l'environnement, alors que le gouvernement, au mieux, caresse les compagnies pétrolières dans le sens du poil au lieu de protéger les communautés rurales, dont les activités génératrices de revenus sont anéanties. Mais quelle que soit la cause, le fait demeure que les conséquences de la dégradation environnementale et des catastrophes naturelles peuvent faire naître des conflits, surtout lorsque les gouvernements ne les gère pas de manière appropriée.

Il est évident que les faits ci-dessus indiquent que la majeure partie de la menace sécuritaire inhérente à la dégradation de l'environnement et aux catastrophes naturelles est due à la gestion inappropriée par les gouvernements, surtout les manquements dans le domaine de prévention ou de l'atténuation de leurs conséquences. Car sans action appropriée et en temps voulu pour l'un de ces aspects, les conflits peuvent aisément faire surface entre les victimes qui tentent de survivre et d'autres groupes écrasés par le fardeau que représentent ces individus sur des ressources déjà précaires.

Dans cette partie, nous analyserons les divers efforts déployés aux niveaux national, régional et continental pour faire face aux défis de la sécurité susnommés en Afrique de l'Ouest.

Efforts nationaux

Même si les taux de succès varient considérablement, on notera que des tentatives sont amorcées par divers pays d'Afrique de l'Ouest en vue d'aborder au moins certains de ces défis. En ce qui concerne la gouvernance, en parallèle avec les tentatives de manipulation constitutionnelle des autorités dans certains États, il existe des pays qui font d'immenses progrès pour améliorer leurs systèmes et pratiques de gouvernance. Comme on l'a noté ci-dessus, les dirigeants du Bénin, du Cap Vert, du Ghana, du Mali et de la Sierra Leone ont respecté la limite de leurs mandats constitutionnels en quittant le pouvoir sans tenter de manipuler la constitution de leur pays. L'ancien président nigérian Obasanjo s'est vu forcé de quitter le pouvoir par un vote de l'Assemblée Nationale de mai 2006, qui le fit abandonner son objectif de changer la constitution du pays. Néanmoins, le fait qu'il respecta la décision des législateurs du pays reste une action positive.

Certains pays vont au-delà du simple respect des lois présentes et adoptent de nouvelles dispositions susceptibles d'améliorer l'état de droit et le système de

gouvernance du pays en général. C'est par exemple le cas d'un projet de loi de réforme constitutionnelle proposé par les autorités maliennes en avril 2010. Ce projet de loi renforce les systèmes de contre-pouvoir du paysage politique du pays, institutionnalise le statut de l'opposition et renforce la liberté de la presse, alors que les professionnels des médias ne peuvent plus, en vertu de ce projet de loi, être emprisonnés pour les délits de la presse, dont la diffamation⁶⁹.

En ce qui concerne la gestion des processus électoraux, de nombreux pays font des efforts pour améliorer leurs processus électoraux, principalement par l'amélioration du standing financier et juridique de l'organe de gestion électorale (OGE). Dans une étude complète sur les OGE d'Afrique de l'Ouest, Hounkpe et Fall ont conclu que bien que de telles dispositions ne soient pas toujours illustrées dans le travail pratique de l'OGE, ces dernières ont contribué, dans certains cas, à l'organisation d'élections très crédibles. Ceci est particulièrement le cas lorsque ces dispositions sont associées à une volonté et à une bonne foi politiques de la part de la direction politique du pays, et à un engagement de la part des membres de l'OGE de maintenir leurs droits et devoirs dans le cadre de ces dispositions. Ceci est évident dans les cas du Cap-Vert, du Ghana et de la Sierra Leone, au cours des dernières années⁷⁰.

Même au Nigeria, où les violences électorales les plus désastreuses dans la région se sont manifestées en 2003 et en 2007, les efforts déployés par le défunt président Yar'Adua et son successeur, Goodluck Jonathan, pourront probablement mener à de meilleurs processus électoraux à l'avenir dans le pays, à commencer par les élections générales qui y auront lieu en 2011. Yar'Adua a lancé un processus de profonde réforme électorale, mais n'a pu mener le processus à terme en raison de ses problèmes de santé, et de son décès en juin 2010. Son successeur a néanmoins poursuivi le processus en nommant un nouveau président de la commission électorale et en donnant à cette dernière, au début août 2010, près de 600 millions de dollars américains que les nouveaux responsables de la Commission avait demandé pour assurer la réalisation du processus électoral⁷¹.

Mais alors que le rôle joué par les gouvernements nationaux est essentiel, l'importante contribution des organisations de la société civile (OSC) ne saurait être ignorée, surtout en ce qui concerne la promotion de la bonne gouvernance, où l'état est un acteur on ne peut moins neutre. Le rôle que les OSC guinéennes ont joué dans le pays depuis la mi-2006 en est un bon exemple. On citera également les OSC nigérianes, surtout la Coalition Nationale de la Société Civile contre un Troisième Mandat (NACATT), qui a beaucoup contribué à l'échec du projet de troisième mandat d'Obasanjo ; les contributions des autres OSC illustrent également cet exemple⁷². A un niveau davantage communautaire, la société civile et les mouvements religieux sont impliqués, dans diverses formes d'éducation civique, et contribuent de cette manière à la domestication des valeurs qui maintiennent les normes démocratiques.

Efforts régionaux et internationaux

Comme on l'a vu au niveau national, les efforts régionaux pour atténuer les menaces à la sécurité humaine en Afrique de l'Ouest peuvent également être attribués aux acteurs étatiques et non-étatiques. En effet, le travail des organes continentaux et régionaux à cet égard sont soutenus, et dans certains cas renforcés par les efforts et les actions de certaines organisations régionales de la société civile.

La CEDEAO et l'UA sont indubitablement les organes intergouvernementaux continentaux et régionaux dont les efforts ont le plus d'impact sur les défis de la sécurité en Afrique de l'Ouest. Ces deux institutions ont créé des structures dont le but est d'améliorer les systèmes de gouvernance des états membres, de détecter les lacunes à un stade précoce afin de prévenir la détérioration de la situation et les conflits. Au niveau de la CEDEAO, le Protocole de 1999 relatif au Mécanisme

pour la Prévention, la Gestion et la Résolution des Conflits et pour le Maintien de la Paix et la Sécurité, ainsi que le Protocole Supplémentaire de 2001 sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance méritent une attention particulière. En ce qui concerne l'UA, la Déclaration de Lomé sur les Changements Anticonstitutionnels de Gouvernement (juillet 2000), le Protocole d'établissement du Conseil de Paix et de Sécurité (2002), ainsi que la Charte Africaine pour la Démocratie, les Elections et la Gouvernance (2007) sont ici les principaux instruments.

Mais, à l'évidence, le simple établissement de ces structures ne sera pas suffisant si elle ne disposent pas d'un ensemble de directives visant à informer les actions que les deux institutions peuvent mettre en œuvre afin de s'assurer que les Etats respectent leurs obligations individuelles et collectives et, si nécessaire, de punir ceux qui ne les respectent pas. Et puisque ces instruments proposent des niveaux différents de valeur juridique, mais qui sont pertinents pour les cas particuliers, ils sont complémentaires, ce qui aboutit souvent à de meilleurs résultats.

C'est par exemple sur la base de l'Article 2 (1) de son Protocole Supplémentaire que la CEDEAO a établi un dialogue avec le régime de Mamadou Tandja, au Niger, à partir de la mi-2009, afin de dissuader ce dernier de modifier la constitution de manière unilatérale, et ce à moins de 6 mois des élections présidentielles auxquelles il n'allait pas participer. L'UA suivit donc le travail de l'organisation régionale. Lorsque Tandja ignore tous les efforts de la CEDEAO et de l'UA, la CEDEAO suspendit l'adhésion du Niger à l'organisation régionale « jusqu'à ce que la légalité constitutionnelle soit rétablie dans le pays »⁷³. L'UA approuva cette décision, et félicita « les efforts déployés par la CEDEAO pour trouver une solution rapide et consensuelle à la crise du Niger »⁷⁴.

Bien que ces actions n'aient pas permis de faire partir le régime désormais illégal de Tandja (il dut être renversé par un coup d'état militaire), les principes adoptés par les deux organisations à cet égard sont louables, car mis à part l'intervention militaire, ces dernières firent tout ce qui était en leur pouvoir en accord avec leurs *prérogatives* et leurs *limites*. Mais l'une des plus importantes leçons à tirer du cas du Niger est le besoin de renforcer certains de ces instruments pour obtenir de meilleurs résultats, et plus rapidement. En effet, aucun des instruments juridiques de l'UA n'aurait pu être utilisé contre Tandja ; l'instrument le plus utile à cet égard aurait été la Charte Africaine sur la Démocratie, mais celle-ci n'est pas encore ratifiée par le nombre d'États requis pour pouvoir entrer en vigueur. L'UA dut ainsi suivre ce que faisait la CEDEAO. Mais même dans le cas du Protocole Supplémentaire de la CEDEAO, qui a été utilisé, force est d'admettre que le destin favorisa l'organisation régionale, principalement en raison d'un point strictement technique, en plus de la farouche opposition locale au dessein de Tandja. Le point technique a été identifié dans le cadre de la manipulation constitutionnelle de Tandja. En effet, si ce dernier avait été assez « intelligent » pour concevoir le changement en dehors de la période de six mois prévue par le Protocole, comme beaucoup d'autres avant lui l'avaient fait, il aurait été difficile pour la CEDEAO d'adopter la position ferme qu'elle choisit à cet égard.

D'autres efforts régionaux sont à mentionner, dont les efforts de la CEDEAO pour combattre le commerce illicite et la prolifération des armes légères et de petit calibre.

En ce qui concerne la criminalité transnationale, les efforts qui sont probablement les plus visibles sont ceux déployés au niveau régional par le GIABA, que la CEDEAO mit sur pied en l'an 2000. L'objectif principal de cette structure est de promouvoir et de faciliter les efforts régionaux pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest, et l'organe est depuis quelques années maintenant très actif dans ce domaine⁷⁵. Cependant, les questions de la criminalité transnationale, comme leur nom l'indique, impliquent que le GIABA doit travailler en étroite collaboration avec les autres structures, en particulier l'ONUDC, dont les activités ont une portée mondiale, et qui possède un bureau régional basé à Dakar, à proximité du siège du GIABA, qui est situé dans la même ville.

Enfin, on mentionnera les efforts de l'ONU (dont les agences spécialisées telles que le PNUD, l'UNESCO, le HCR et l'UNICEF) dans la réponse aux défis de la sécurité en Afrique de l'Ouest. Ces efforts sont déployés par l'intermédiaire de diverses missions nationales, en plus d'un bureau régional établi à Dakar – le Bureau de l'ONU pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), mandaté depuis 2002 pour amplifier les contributions de l'ONU vers l'accomplissement de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest⁷⁶.

Ce document a essayé de dresser un tableau global des principaux défis de sécurité en Afrique de l'Ouest depuis l'indépendance de la région, et s'est en particulier penché sur les cas observés à partir des années 1990. Cette étude a identifié les conflits armés, la mauvaise gestion des processus électoraux, la criminalité transnationale, la pauvreté et l'analphabétisme ainsi que la dégradation de l'environnement comme les principaux défis de la sécurité dans la région.

La préservation ou l'accès au pouvoir politique est au coeur de la plupart des conflits africains. Ainsi, la « bonne gouvernance » des dirigeants au pouvoir semble être un important facteur qui pourrait contribuer à la prévention de tels conflits. Par bonne gouvernance, on entend ici le respect des arrangements constitutionnels, surtout en ce qui concerne la conservation et l'accès au pouvoir politique, une politique de distribution égale des opportunités politiques et socioéconomiques entre les différents secteurs de la société, ainsi que l'absence d'instrumentalisation des identités culturelles et communautaires à des fins politiques.

De manière générale, ce rapport souligne l'aspect central de l'action et du leadership aux niveaux local, national et continental pour s'attaquer aux défis de la sécurité en Afrique de l'Ouest. L'importante réduction du nombre de conflits violents dans la région n'a pas été suivie d'une baisse des niveaux de pauvreté. Ceci est symptomatique de la fragilité des dispositions actuelles et du besoin de renforcer les mécanismes régionaux et locaux. Dans tous les cas, les défis que représentent les crimes complexes transnationaux dans la région (trafic illégal, terrorisme, piraterie et rebelles sans frontières) rendent nécessaire une plus grande coopération entre les parties prenantes ouest-africaines et internationales, comme l'a noté l'ONUSC. Cependant, la sécurité signifie bien plus que l'absence de conflits violents : les gouvernements et les agences chargées de la sécurité doivent affronter ces menaces avec des moyens nouveaux qui s'ajoutent aux instruments traditionnels d'application de la loi, qui semblent avoir regagné une certaine crédibilité depuis le lancement de la « guerre contre la terreur » motivée par les Etats-Unis. La participation des parlements, des organisations de la société civile et même des mouvements et autorités religieux dans le discours du développement constituera probablement une valeur ajoutée à ces efforts.

En ce qui concerne la criminalité transnationale, on ne peut que fortement conseiller aux autorités nationales et régionales d'Afrique de l'Ouest de poursuivre leurs politiques actuelles et de doubler leurs efforts dans le but de lutter contre les activités criminelles. Etant donnée la fine démarcation qui existe entre terrorisme et criminalité, on conseillera aux responsables de la formulation des politiques d'éviter d'étiqueter les activités purement criminelles comme terroristes, surtout lorsque lesdites activités terroristes ont également une connotation religieuse, car cela rendrait la lutte contre les groupes et activités criminels assez difficile. La militarisation exacerbée – point le plus important – des stratégies antiterroristes de la plupart des pays occidentaux devrait être revue, car elle pourrait être exploitée par les régimes autoritaires de la région : ces derniers pourraient en effet asseoir davantage leur autorité et supprimer leur opposition politique légitime au nom de la lutte contre le terrorisme, tout comme les classifications « communisme » et « contre-révolutionnaire » furent utilisées au cours de la Guerre Froide.

- * Le Dr Issaka K. Souaré est Chargé de recherche dans le Programme de prévention des conflits en Afrique (ACPP), au Bureau de Pretoria de l'ISS. L'auteur tient à remercier ses collègues de l'ACPP, Paul-Simon Handy (Pretoria) et Lansana Gberie (Addis Abeba), ainsi que ses amis Olutayo Adesina (Université d'Ibadan, Nigeria) et Muhammad Kabir Isa (ABU, Zaria, Nigeria) pour leurs commentaires critiques sur une première ébauche de cet article.
- 1 Sur les 15 États membres de la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), seuls le Liberia (1847), le Ghana (1957), la Guinée (1958) et la Guinée-Bissau/Cap-Vert (1974) ont retrouvé leur indépendance avant ou après les années 1960.
 - 2 W. Alade Fawole and Charles Ukeje, 'Introduction,' in W. A. Fawole and C. Ukeje (dirs.), *The Crisis of the State and Regionalism in West Africa: Identity, Citizenship and Conflict*, Dakar, Codesria, 2005, 1.
 - 3 Adekeye Adebajo, 'Introduction,' in A. Adebajo and Ismail Rashid (dirs.), *West Africa's Security Challenges: Building Peace in a Troubled Region*, Boulder & Londres, Lynne Rienner, 2004, 1.
 - 4 Issaka K. Souaré, *Guerres civiles et coups d'État en Afrique de l'Ouest. Comprendre les causes et identifier des solutions possibles*, Paris, l'Harmattan, 2007, 1.
 - 5 Pour la définition des guerres civiles, voir Ibrahim Elbadawi et Nicholas Sambanis, Why Are There So Many Civil Wars in Africa? Understanding and Preventing Violent Conflict, *Journal of African Economies*, 9 (3), (2000), 244–269.
 - 6 A propos du Burkina Faso et du Mali, voir Pierre Claver Hien, Les frontières du Burkina Faso: genèse, typologie et conflits (1885–1985), in Yénouyaba Georges Madiéga et Oumarou Nao (dirs.), *Burkina Faso. Cent ans d'histoire, 1895–1995*, vol. 1, Paris, Karthala, 2003, 695–719, 717–718.
 - 7 Voir Pierre Robert Baduel, La Mauritanie dans l'ordre international, *Politique africaine*, 55 (octobre 1994), 11–19 ; 16 ; R. Parker, The Senegal-Mauritania Conflict of 1989: A Fragile Equilibrium, *Journal of Modern African Studies*, 29 (1), (1991), 155–171.
 - 8 Voir Arie M. Macowicz, 'Negative' International Peace and Domestic Conflicts, West Africa, 1957–96, *Journal of Modern African Studies*, 35 (3), (1997), 367–385; Issaka K. Souaré, Is Nigeria a Regional Hegemon To Be Feared? *African Renaissance*, 2 (2), (2005), 58–67.
 - 9 Le conflit ivoirien est supposé avoir pris fin en 2007 en reconnaissance du cessez-le-feu effectif qui existe dans le pays depuis la signature, en mars 2007, de l'accord de Ouagadougou entre les parties ivoiriennes.
 - 10 Souaré, *Guerres civiles et coups d'Etat en Afrique de l'Ouest*, 58–61; James Yobouty, *Liberian Civil War: A Graphic Account*, Philadelphie: Parkside Impressions Enterprises, 1993, 187–188; Adekeye Adebajo, *Liberia's Civil War: Nigeria, ECOMOG, and Regional Security in West Africa*, Boulder et Londres, Lynne Rienner Publishers, 2002.
 - 11 Guillaume Soro, *Pourquoi je suis devenu un rebelle: Côte d'Ivoire au bord du gouffre*, Paris, Hachette littérature, 2005; Souaré, *Civil Wars and Coups d'Etat in West Africa*, 49–53; Nations unies, *Côte d'Ivoire: Rapport de la Commission d'enquête internationale pour la Côte d'Ivoire*, New York, Secrétariat de l'ONU, 2001; Mamadou Koulibaly, Antoine Ahua et Gary K. Busch, *La guerre de la France contre la Côte d'Ivoire*, Paris, L'Harmattan, 2003; Jean-Claude Djéréké, *Fallait-il prendre les armes en Côte d'Ivoire?* Paris, L'Harmattan, 2003.
 - 12 Voir Lansana Gberie, *A Dirty War in West Africa: The RUF and the Destruction of Sierra Leone*, Londres, C. Hurst & Co, 2005, 39–69; Ibrahim Abdullah et Patrick Mauna, The Revolutionary United Front of Sierra Leone: A Revolt of the Lumpenproletariat, in Christopher Clapham (dir.), *African Guerrillas*, Oxford: James Currey, 1998, 172 –190; Ibrahim Abdullah, Bush Path to Destruction: the origin and character of the Revolutionary United Front (RUF/SL), *Africa Development*, XXII (3–4), (1997), 39–54.
 - 13 Adekeye Adebajo, *Building Peace in West Africa: Liberia, Sierra Leone, and Guinea-Bissau*, Boulder et Londres, Lynne Rienner Publishers, 2002, 111–36; Osita Agbu, *West Africa's Trouble Spots and the Imperative for Peace-Building*, Dakar, Codesria, 2006, 55–58.
 - 14 Agbu, *West Africa's Trouble Spot*, 55.
 - 15 Adebajo, *Building Peace in West Africa*, 114.
 - 16 A propos des circonstances de ce putsch, voir Atsutsé Kokouvi Agbobli, *Sylvanus Olympio: Un destin tragique*, Dakar, LivreSud, 1992.
 - 17 David Zounmenou, Is Niger's Military Coup Merely Countering a Constitutional One? *ISS Today*, 24 février 2010 sur www.issafrika.org.
 - 18 Voir Samuel E. Finer, *The Man on Horseback: The Role of the Military in Politics*. Londres, Pall Mall Press, 1962, 87–88; Victor T. Le Vine, Independent Africa in Trouble, *Transaction*, 4(8), (1967), 53–62; Morris Janowitz, Armed Forces and Society: A World Perspective, In Van Doom, Jacque (dir.), *Armed Forces and Society: Sociological Essay*, The Hague, Mouton, 1968.
 - 19 Jimmy D. Kandeh, *Coups from Below: Armed subalterns and state power in West Africa*, New York, Palgrave Macmillan, 2004; Samuel Decalo, Military coups and military regimes in Africa, *Journal of Modern African Studies*, 11(1), (1973), 105–127; Thomas H. Johnson, Robert O. Slater and Pat McGowan, Explaining African Military Coups d'Etat, 1960–1982, *American Political Science Review*, 78(3), (Septembre 1984), 622–640.
 - 20 Zounemou, *Niger's Military Coup* ; Cherif Ouazani, Jusqu'où ira Tandja ? *Jeune Afrique*, 2526 du 7 au 13 juin 2009.
 - 21 Jeff Fischer, Electoral Conflict and Violence: A Strategy for Study and Prevention, *IFES White Paper 2002–01*, Washington, D.C., Fondation internationale des systèmes électoraux, 2002, 3; Timothy D. Sisk, *Elections in Fragile States: Between Voice and Violence*, Communication préparée Conférence annuelle de l'Association des études internationales, San Francisco, Californie, 24–28 Mars 2008, 5.

- 22 Voir Daniel Calingaert, Election Rigging and How To Fight It, *Journal of Democracy*, 17 (3), (2006), 138–151.
- 23 Sisk, *Elections in Fragile States*, 8–10.
- 24 Abdel-Fatau Musah, West Africa: Governance and Security in a Changing Region, *International Peace Institute Working Paper*, New York, IPI, février 2009, 7; Ibrahim Jibrin, Nigeria's 2007 Elections: The Fitful Path to Citizenship, *United States Institute of Peace Special Report*, Janvier 2007.
- 25 UNODC, *Le trafic de drogue comme menace à la sécurité en Afrique de l'Ouest*, Vienne, ONUDC, octobre 2008; Amado Philip de Andrés, Organised crime, drug trafficking, terrorism: the new Achilles' heel of West Africa, *FRIDE's Comment*, May 2008.
- 26 Abdullahi Shehu, *Drug Trafficking and its Impact on West Africa*, Communication présentée à la réunion du Comité conjoint des Affaires politiques, de la paix et la sécurité du NEPAD et du MAEP du Parlement de la CEDEAO, Katsina, Nigeria, du 28 juillet au 1^{er} août 2009; ONUDC, *Le trafic de drogue*; ONUDC, *Trafics transnationaux et état de droit en Afrique de l'Ouest : Une évaluation des menaces*, Vienne, ONUDC, juillet 2009; Aning et Bah, *ECOWAS and Conflict Prevention*, 8; Musah, *West Africa*, 2.
- 27 ONUDC, *Le trafic de drogue*, 1.
- 28 ONUDC, *Trafics transnationaux*, 14.
- 29 Entretien avec un expert senior de l'ONUDC, Dakar, 8 juillet 2010.
- 30 Shehu, *Drug Trafficking and its Impact on West Africa*; De Andrés, *Organised crime, drug trafficking, terrorism*.
- 31 Musah, *West Africa*, 2; Kwesi Aning et Sarjoh Bah, *ECOWAS and Conflict Prevention in West Africa: Confronting the Triple Threats*, New York, Centre on International Cooperation, 2010; De Andrés, *Organised crime, drug trafficking, terrorism*.
- 32 De Andrés, *Organised crime, drug trafficking, terrorism*, Shehu, *Drug Trafficking and its Impact on West Africa*, 9.
- 33 Musah, *West Africa*, 2.
- 34 A propos de ces arrestations, voir les articles suivants, publiés dans des journaux locaux : Mamadou Ciré Savané, Capitaine Ousmane Conté passe aux aveux: « Je reconnais . . . mais je ne suis pas le parrain » *Horoya*, no. 6862, 27 février 2009; Boubacar Sidy Diallo, Crimes et châtements: Dadis débusque Goliath, le narco, *Le Diplomate*, no. 325, 26 février 2009; Aly Badara & Dian Baldé, Interpellation d'officiers de police et de magistrats : La justice saisie du dossier, *Le Démocrate*, no. 442, 24 février 2009, 3; Mamadou Oury Bah, Lutte contre la corruption et les détournements des deniers publics : Dadis ne désarme toujours pas, *Eco-Vision*, no. 57, 23 février 2009 ; Ibrahima Sorry Barry, Stupéfiant : Arrestations des caïds de la police, *Le Lynx*, no. 880, 23 février 2009.
- 35 UNODC, *Le trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest. Une menace pour la stabilité et le développement (avec référence spéciale à la Guinée-Bissau)*, Vienne, ONUDC, décembre 2007.
- 36 GIABA, *Threat Assessment of Money Laundering and Terrorist Financing in West Africa*, Dakar, Giaba, janvier 2010, 53.
- 37 Kwesi Aning, Africa: Confronting Complex Threats – Coping with Crisis, *International Peace Academy Working Paper*, New York, IPA, février 2007, 5.
- 38 ONU, *Transparence dans le domaine des Armements*, Document de l'Assemblée Générale A/RES/46/36 L du 6 décembre 1991.
- 39 ONUDC, *Trafics transnationaux*, 50.
- 40 Entretien avec deux responsables du Mouvement contre les armes légères en Afrique de l'Ouest (MALAO), Dakar, 8 July 2010.
- 41 ONUDC, *Trafics transnationaux*, 54.
- 42 Voir http://www.waansa.org/eng/index.php?option=com_content&view=article&id=48&Itemid=64
- 43 Pour de plus amples renseignements sur ces années et les origines du GSPC et donc de l'AQMI, voir, entre autres, Habib Souaïdia, *La sale guerre*, Paris, Éditions La Découverte & Syros, 2001.
- 44 Les entretiens se sont déroulés à Bamako et à Gao, en juillet/août 2008.
- 45 Musah, *West Africa*, 3.
- 46 Voir Issa Saïbou, L'embuscade sur les routes des abords du Lac Tchad, *Politique africaine*, 94 (2004), 82–104; La prise d'otages aux confins du Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad: une nouvelle modalité du banditisme transfrontalier, *Politis/R.C.S.P/C.P.S.R*, 13 (1–2), (2006), 119–146.
- 47 GIABA, *Threat Assessment of Money Laundering*, 93.
- 48 Entretien avec un haut responsable de l'ONUDC, ainsi qu'avec un autre responsable du Ministère sénégalais des Forces armées, Dakar, juillet 2010.
- 49 Entretien avec un haut responsable du Ministère sénégalais des Forces armées, Dakar, juillet 2010.
- 50 Jean-Claude Marut, *Guinée-Bissau, Casamance et Gambie: Une zone à risques*, EU-ISS Opinion Paper, December 2008.
- 51 Voir, par exemple, François Vreÿ, Bad order at sea: From the Gulf of Aden to the Gulf of Guinea, *African Security Review*, 18 (3), (2008), 17–30, note 26.
- 52 Malgré d'importantes promesses sur les grandes réserves pétrolières autour du Lac Albert, l'Ouganda et son voisin, la RDC, n'ont pas encore commencé l'exploitation de leur pétrole.
- 53 Vreÿ, *Bad order at sea*, 23.
- 54 Voir Kevin H. Delano, *The Gulf of Guinea and its Strategic Center Point: How Nigeria will Bridge American and African Cooperation*, Report submitted in partial fulfilment of the graduation requirements, Alabama, Maxwell Air Force Base, [US] Air University, avril 2009; Damian Ondo Mane, *Emergence of the Gulf of Guinea*

- in the Global Economy: Prospects and Challenges*, FMI [Fonds monétaire international] Working Paper 05/235, décembre 2005.
- 55 Voir Michael Kalre et Daniel Volman, *The African Oil Rush and American National Security*, *Third World Quarterly*, 27 (4), (2006), 609–629; David L. Goldwyn et J. Stephen Morrison, *A Strategic US Approach to Governance and Security in the Gulf of Guinea*, Report of [Center for Strategic and Industrial Studies] CSIS Task Force on Gulf of Guinea, juillet 2005.
- 56 Charles Ukeje, *Oiling Regional Insecurity? The Implications of the Niger Delta Crisis for Security and Stability in the Gulf of Guinea and West Africa*, Communication présentée à la 3^e conférence annuelle du European network of excellence, Garnet, Bordeaux, 17–20 septembre 2008, 5.
- 57 Ukeje, *Oiling Regional Insecurity?*, 6.
- 58 Austine Ikelegbe, *The Construction of a Leviathan: State Building, Identity Formation and Political Stability in Nigeria*, in W. Alade Fawole and Charles Ukeje (eds.), *The Crisis of the State and Regionalism in West Africa: Identity, Citizenship and Conflict*, Dakar, Codesria, 2005, 71–91, 77; Musah, *West Africa*; Ike Okonta, *The Niger Delta Crisis and its Implications for Nigeria's 2007 elections*, *ISS Situation Report*, 5 avril 2007, 2.
- 59 Ukeje, *Oiling Regional Insecurity?*
- 60 Voir : Nigeria's crude oil production drops by 4.9% in 2007 – CBN, *The Punch*, 24 novembre 2007; Danny Forston, *Angola overtakes Nigeria as top African oil nation*, *The Independent* (Londres), 4 juin 2004; Dulue Mbachu, *Nigeria's Oil Production Drops to Half Total Capacity (Update 2)*, *Bloomberg*, 21 mai 2009.
- 61 Elbadawi et Sambanis, *Why Are There So Many Civil Wars in Africa?*; Paul Collier et Anke Hoeffler, *Greed and Grievance in Civil War*, *World Bank Working Paper 2355*, Washington; Banque mondiale, 2000.
- 62 Robin Luckham, et al., *Conflict and poverty in Sub-Saharan Africa: an assessment of the issues and evidence*, *IDS Working Paper 128*, Brighton, Institute of Development Studies, 2001, 1.
- 63 Voir par exemple John Paden, *Faith and Politics in Nigeria: Nigeria as a Pivotal State in the Muslim World*, Washington, DC., United States Institute of Peace, 2008; Niels Kastfelt, *Religion and Politics in Nigeria: A Study in Middle Belt Christianity*, Londres, British Academic Press, 1994; Allan Anderson, *Evangelism and the Growth of Pentecostalism in Africa*, sur http://artsweb.bham.ac.uk/aanderson/Publications/evangelism_and_the_growth_of_pen.htm <30 août 2010>.
- 64 Les entretiens se sont déroulés à Abuja, Kano, Zaria, Kaduna, Jos, Lagos, Ibadan et Ilorin.
- 65 Kadhafi a reconnu cela lui-même dans un long discours prononcé au rassemblement des communautés Touarègues (dont des groupes du Mali et du Niger), au cours des célébrations du *Grand Festival des Tribus Touaregs dans le Grand Sahara*, dans la ville d'Obari, dans le sud de la Libye, à la mi-août 2008. Voir les rapports et le discours complet, en Arabe, dans *Al-Fajr Al-Jadeed*, 19 août 2008, également rapporté dans ASAP (ISS-African Security Analysis Programme) *Briefing Notes*, 21 août 2008.
- 66 Entretiens avec plusieurs membres de la communauté Touarègue, dont d'anciens rebelles, à Bamako et Gao (Mali), Ouagadougou, Dori et Ngorom Ngorom (Burkina Faso), juillet/août 2008.
- 67 Mayowa J. Fasona and A. S. Omojola, 'Climate Change, Human Security and Communal Clashes in Nigeria,' Communication présentée à *An International Workshop on Human Security and Climate Change*, Asker (près d'Oslo), Norvège, 21–23 juin 2005, pp. 2.
- 68 Musah, *West Africa*, 3–4.
- 69 Issaka K. Souaré et Paul-Simon Handy, 'Mali: A Model for Constitutional Reform in Africa?' *ISS Today*, May 2010 sur www.issafrica.org
- 70 Voir Mathias Hounkpe et Ismaila Madior Fall, *Commissions électorales en Afrique de l'Ouest. Analyse comparée*, Abuja, Friederich Ebert Stiftung, 2010, 119–120, 129–132. A propos de la Sierra Leone, voir également Chris Spies et Clever Nyathi, *Case Study: Sierra Leone*, in United Nations Development Programme (dir.), *Elections and Conflict Prevention: A Guide to Analysis, Planning and Programming*, New York, Pnud, août 2009, 87–93, 87.
- 71 Voir Ben Agande et Inalegu Shaibu, *Senate Approves N87 Billion for INEC*, *Vanguard*, 10 août 2010; Uchenna Awom, *Senate Approves N87.5 Billion for Jega*, *Leadership*, 10 août 2010.
- 72 Voir Musah, *West Africa*, 14; Jibrin, *Nigeria's 2007 Elections*; Mike McGovern, [Guinée:] Janvier 2007 – Sékou Touré est mort, *Politique africaine*, 107 (Octobre 2007), 125–145.
- 73 CEDEAO, *ECOWAS suspends Niger from membership of Organisation*, Communiqué de presse N°: 113/2009, 27 octobre 2009.
- 74 UA, *Communiqué du 20^e réunion du Conseil de paix et de sécurité*, PSC/AHG/Comm.3(CCVII), 29 octobre 2009.
- 75 Pour plus d'informations à propos de cette institution, voir www.giaba.org
- 76 Pour plus d'informations sur l'ONUAO, voir <http://unowa.unmissions.org/Default.aspx?tabid=706>